

## Nouvelles pratiques sociales



# Nouveaux mouvements sociaux, mouvement syndical et démocratie

Louis Maheu

Volume 4, Number 1, Spring 1991

Coopération internationale : nouveaux défis

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301121ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301121ar>

[See table of contents](#)

### Article abstract

Quels sont les liens entre le mouvement syndical, que certains classent parmi les anciens mouvements sociaux, et les nouveaux mouvements sociaux? En passant par l'évolution de la démocratie, l'auteur démontre que l'un est lié aux autres, tant par le contexte dans lequel tous deux évoluent que par les fonctions complémentaires qu'ils remplissent. Même si les liens ne sont pas faciles à établir, l'auteur conclut en avançant des suggestions qui les rendent possibles.

### Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

### ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Maheu, L. (1991). Nouveaux mouvements sociaux, mouvement syndical et démocratie. *Nouvelles pratiques sociales*, 4(1), 121–132.  
<https://doi.org/10.7202/301121ar>



# Les pratiques sociales au Québec

---

## Nouveaux mouvements sociaux, mouvement syndical et démocratie\*

*Louis MAHEU  
Université de Montréal*

Quels sont les liens entre le mouvement syndical, que certains classent parmi les anciens mouvements sociaux, et les nouveaux mouvements sociaux? En passant par l'évolution de la démocratie, l'auteur démontre que l'un est lié aux autres, tant par le contexte dans lequel tous deux évoluent que par les fonctions complémentaires qu'ils remplissent. Même si les liens ne sont pas faciles à établir, l'auteur conclut en avançant des suggestions qui les rendent possibles.

---

\* Cet article est la version remaniée d'une conférence prononcée devant les membres de la Centrale de l'enseignement du Québec, le 14 septembre 1990, dans le cadre du séminaire de rentrée consacré au thème «Analyser le présent, composer l'avenir». Je remercie Jean-Pierre Deslauriers, qui a largement et intelligemment contribué à la préparation de ce texte; il ne saurait cependant être tenu responsable de son contenu.

Certains traits des mouvements sociaux contemporains ne manquent pas d'agacer. Ils demeurent le plus souvent une forme d'intervention un peu éphémère, plus ou moins centralisée et organisée, souvent faiblement encadrée. Ils sont plus ou moins capables de donner suite à leur actions et donnent aussi l'impression de ne pas toujours s'occuper de choses suffisamment importantes. On pourrait encore ajouter que les mouvements sociaux agacent encore plus parce que les couches sociales qui les alimentent sont difficiles à identifier: elles sont le plus souvent diversifiées, morcelées et ne se laissent pas facilement classer. Aux fins de cet article, les mouvements sociaux seront définis comme des conduites conflictuelles en rapport avec des enjeux structurels de domination, d'inégalité et d'oppression caractéristiques de nos sociétés industrielles avancées. Depuis quelques années, on ne parle pas que de mouvements sociaux mais plutôt de nouveaux mouvements sociaux: les anciens mouvements sociaux dont on veut ainsi les différencier ont comme figure centrale le mouvement ouvrier ou le mouvement syndical dans sa dimension de mouvement social (Maheu et Descent, 1990: 42-44).

Pourtant, on ne peut comprendre plusieurs des enjeux essentiels de la démocratie de nos sociétés si l'on ne saisit pas l'apport stratégique et déterminant des nouveaux mouvements sociaux au fonctionnement de la politique contemporaine. Je développerai donc ce thème central en abordant d'abord brièvement la question de la démocratie en référence à la conjoncture actuelle de notre société et de ses rapports sociaux. Ensuite, je préciserai en quoi les enseignements à tirer des nouveaux mouvements sociaux amènent à penser autrement le changement et ses acteurs; finalement, j'avancerai des propositions sur les liens entre nouveaux mouvements sociaux et mouvement syndical.

## **QU'EST-CE QUE LA DÉMOCRATIE?**

La démocratie est un produit de l'évolution des rapports antagonistes d'exploitation et de domination ainsi qu'une conséquence du développement de nos capacités collectives d'orienter notre devenir global, notamment par la politique. On pourrait alors dire que nos sociétés ont produit historiquement trois grandes formes ou expressions de la démocratie, non exclusives les unes des autres, ni séparées ni complètement dissociées.

La première forme de démocratie est celle de la conquête de droits élémentaires: le droit de s'exprimer librement, le droit de s'associer, le droit de pratiquer une morale ou une religion, le droit de circuler, le droit à la vie et à une certaine sécurité publique, etc. C'est presque la base zéro de la démocratie et elle comporte évidemment des limites: les droits

de la personne sont d'abord et avant tout des droits individuels, nécessaires à l'exercice de la démocratie mais insuffisants pour assurer l'égalité et la justice sociale. Cela dit, cette forme primaire de démocratie revêt une grande importance: dans les sociétés actuelles de l'Europe de l'Est et dans beaucoup de sociétés encore soumises à des formes de dictature politique, cette démocratie fut et demeure un enjeu déterminant.

Ensuite, la démocratie a historiquement pris la forme d'un régime politique spécifique identifié à un ensemble de règles faisant consensus. Ce consensus, obtenu dans un temps et pour un espace donnés, pouvait être revu et redéfini selon certaines règles. Parmi ces règles d'expression de la volonté politique collective figurent le suffrage universel, les formes de la représentation et de décision politique, l'exercice par une collectivité du droit de choisir et d'imposer le respect de ces droits par le recours à des sanctions, voire par l'usage nécessaire de la force physique. À ces règles en question viennent se greffer des institutions dont elles sont indissociables: les partis politiques, l'exécutif gouvernemental élu, les administrations étatiques, bref tout le système politico-institutionnel.

Cette démocratie des règles collectives de la représentation politique marque un progrès important mais comporte elle aussi ses limites. Le respect des règles pour elles-mêmes et le fonctionnement d'un système politico-institutionnel sont souvent confrontés à des enjeux qui les dépassent. Ce sont les enjeux d'inégalité, d'exploitation et de domination.

Enfin, la démocratie prend historiquement la forme de l'expression et de la recherche pratique, active et concrète de l'égalité, de la justice, de l'émancipation collectives. La démocratie apparaît alors comme les formes de revendication et les luttes sociales qui visent à déraciner les inégalités, les exploitations et l'oppression. Elle est indissociable des rapports sociaux par lesquels des groupes sociaux concrets, des collectivités concrètes, ce que l'on appelle de fait une société, traitent les problèmes, les enjeux essentiels, impératifs de leur devenir<sup>1</sup>.

Cette dernière composante de la démocratie s'avère la plus capitale. Elle ne peut exister seule, elle ne peut pas ne pas être articulée à des règles ou à un système politico-institutionnel; elle ne peut pas non plus être contraire à l'expression des droits de la personne. La recherche active de la justice et de l'égalité est la base des autres formes historiques de la démocratie, le fondement des règles, du fonctionnement du système

---

1. Cette réflexion sur les formes historiques de la démocratie emprunte aux auteurs suivants: D. HELD (1987); A. GIDDENS (1989); J. KEANE (1988); S. BOWLES et H. GINTIS (1986); E. LACLAU et C. MOUFFE (1985); P. HAVEL (1988); C. LEFORT (1981); N. BOBBIO (1987).

politique et des droits de la personne. C'est à cette dernière forme de démocratie que se rattachent les nouveaux mouvements sociaux.

Il en va de même, bien sûr à sa manière, pour le mouvement syndical. Par contre, le mouvement syndical et les nouveaux mouvements sociaux divergent. Ils n'occupent pas en général le même terrain de luttes sociales et n'ont pas les mêmes formes de regroupement et de militantisme. Le mouvement ouvrier ne constitue pas le bassin exclusif de recrutement des mouvements sociaux. De plus, les nouveaux mouvements sociaux entretiennent des rapports plus ou moins vifs d'opposition avec certains éléments du mouvement syndical et du monde du travail. Les liens ne sont donc pas si naturels et aisés: ils ne vont pas de soi.

## LA CONJONCTURE POLITIQUE ACTUELLE

La conjoncture actuelle est marquée d'un retour du politique entendu au sens profond et noble du terme, branché sur les fondements mêmes de la démocratie. Toutefois, le retour du politique est timide, en partie à cause de la conjoncture globale de crise et de sortie de crise, et en partie parce qu'il est constamment confronté à l'obstacle de l'infra-politisation. L'infra-politisation est constituée de toutes sortes de tentatives qui ont comme résultat de confier le traitement des problèmes sociaux majeurs à des mécanismes et à des institutions, à des acteurs sociaux particuliers et privilégiés qui échappent aux débats publics de même qu'au contrôle public et politique (Maier, 1987).

Les principales tentatives d'infra-politisation sont celles dites néo-libérale et néo-conservatrice ou bien néo-gestionnaire et néo-institutionnelle. Elles ne sont pas synonymes de dérégulation complète ni de négation de toute règle de gestion du social et de l'économie. Elles constituent cependant une recherche d'infra-politisation dans la mesure où elles s'engagent à retirer de l'agenda politique, au sens large et profond du terme, des questions pouvant susciter des conflits sociaux, des luttes sociales pourtant au fondement même de la démocratie, pour les confier à des institutions modernes de planification économique, sensibles aux rapports économiques et de consommation du marché; on les confie à des institutions de planification et de développement social, mettant à contribution des agents et des populations qualifiés qui assurent une gestion plus large que strictement économique, du social.

Il y a infra-politisation quand on confie au marché et aux agents économiques la mise au point des politiques d'investissements et de revenus. Ou quand des experts du social, des secteurs soit public soit privé,

influencent indûment les politiques sociales sans égards aux droits des populations sociales concernées. Ou quand d'importants services ou secteurs sociaux sont gérés privément, loin de tout débat et contrôle démocratiques. Ou quand des enjeux sociaux se voient offrir comme seul lieu et mécanisme de traitement certains réseaux, voire des communautés de solidarité, de sociabilité et d'entraide, en lieu et place de débats publics et politiques où ils devraient tout d'abord être démocratiquement discutés. Ces instances modernes de planification et ces populations d'agents sociaux sont alors bien sûr à l'abri de tout contrôle public et politique, à l'abri finalement des enjeux, des débats et des conflits de la démocratie. Cependant, outre la tendance d'un retour du politique confronté à l'infra-politisation, trois points de la conjoncture actuelle attirent notre attention.

En premier lieu, les 25 à 30 années de l'après Deuxième Guerre mondiale représentent une période de développement économique accéléré mais aussi de développement social très marqué où des mécanismes régulateurs contribuaient au développement de l'économie et du progrès social. Par ses luttes et ses revendications, le mouvement ouvrier et syndical fut associé au développement d'un mode d'accumulation duquel il a pu tirer une certaine amélioration des conditions de vie et un certain progrès social (Maier, 1987). Ses victoires ne furent point complètes ni à la hauteur des revendications mises de l'avant mais cette percée demeure certes une des composantes essentielles de cette période et dont on ne peut nier l'importance (Bowles et Gintis, 1986; Bowles *et al.*, 1983).

Cette période fut aussi caractérisée par un État dit interventionniste, qui a concédé et attribué un statut politique d'interlocuteur et d'intervenant autorisé à des acteurs et à des groupes sociaux spécifiques autrefois extérieurs au système politique traditionnel. Ce fut largement le cas, par exemple, du mouvement syndical. On a parlé de néo-corporatisme pour caractériser cette tendance qui présente deux traits principaux. D'une part, ce néo-corporatisme (Offe, 1985: chapitre 8) est déjà un débordement non négligeable du système politique traditionnel; d'autre part, l'institutionnalisation du conflit industriel et l'obtention par le mouvement syndical d'un statut d'intervenant autorisé ne le condamnent pas à n'être qu'un acteur institutionnalisé. Aussi doit-on reconnaître l'institutionnalisation «dans le système» d'une incompatibilité structurelle, avec la présence d'un acteur syndical à même de manifester, au nom des intérêts de ses membres et de ses visées sociales, sa volonté de contrôler la logique aveugle de fonctionnement du marché (Goldthorpe, 1987). Bref, le mouvement syndical développe, selon les conjonctures, les secteurs et les enjeux de luttes, tantôt une intervention plus institutionnalisée, tantôt des luttes plus vives et radicales, rappelant sa double nature d'acteur institutionnalisé

et d'acteur dont les intérêts et les visées ne concordent pas avec ceux «du système», tendant ainsi à un rôle potentiel de mouvement social (Gagnon, 1989).

En second lieu, s'il y a eu un sérieux coup d'arrêt à ce développement économique et social, on sent que le contrat social sous-tendant le fonctionnement de l'État-providence a été revu mais qu'il ne peut être aboli (Rosanvallon, 1981; Offe, 1985: chapitre 4, 1984). Les fringales de toutes les dérégulations souhaitées se buttent à l'incontournable: le libre fonctionnement du marché constitue une menace pour l'environnement, pour la sécurité des personnes et des biens, pour les affaires mêmes. En diminuant le contrôle des entreprises au sujet de l'environnement, on empile de coûteuses catastrophes écologiques. Les importants effectifs et appareils de gestion du social, mis en place dans la période précédente, n'acceptent pas aisément de restreindre leur fonctionnement ni d'abolir leurs services. Si l'on veut éloigner de certains dossiers des appareils ou des experts de la gestion, ils luttent contre leur mise à l'écart et leur sous-emploi. On pourrait donc dire que les «futurs déréglementés» dont certains rêvaient ont rencontré des résistances imprévues mais solides.

Troisièmement, la conjoncture actuelle est marquée par une certaine incapacité du système politique traditionnel devant des conflits sociaux qui lui échappent tout en l'interpellant (Touraine, 1983; Ignatieff, Dahrendorf et Touraine, 1987). Il y a même plus que cela: des conflits sociaux, des luttes sociales, des demandes et revendications sociales parviennent difficilement à pénétrer non seulement le système politique traditionnel (les partis politiques et l'exécutif gouvernemental) mais encore échappent-ils aussi en grande partie au système néo-corporatiste, soit aux groupes sociaux auxquels l'État avaient antérieurement attribué un statut d'intervenants autorisés.

De la même façon, ils échappent au mouvement syndical au sens où ils ne viennent pas de lui; ils l'interpellent comme acteur doté d'un statut politique autorisé et peuvent même à l'occasion le confronter comme adversaire. Des luttes sociales relatives à l'écologie ou à l'environnement mettent en cause des industries et des unités de production souvent syndiquées mais dont les produits sont considérés comme des menaces pour l'environnement ou la qualité de la vie. Les usagers et consommateurs de services contestent le fonctionnement de certaines institutions et la production de certains services au nom du droit à définir leurs propres besoins, à demeurer autonomes et libres devant le fonctionnement des institutions, à influencer des décisions qui concernent leur identité collective et leur devenir. Les tendances à la bureaucratisation dans les hôpitaux, les services sociaux et les écoles tombent ainsi sous le feu de critiques

et de revendications d'assistés sociaux, de parents et élèves, de patients qui veulent avoir leur mot à dire.

Plus précisément, les revendications sociales politisent les questions d'environnement, d'écologie, de la qualité de la vie, de la définition des besoins des personnes âgées et des assistés sociaux, des droits des usagers de certains services publics (transport, santé, bien-être social, école, formation professionnelle), des identités personnelles et collectives de catégories sociales telles que les jeunes, les femmes, les autochtones (Kitschelt, 1985, 1989; Melucci, 1983, 1989; Offe, 1987; Maheu, 1991).

Les luttes sociales politisent ces enjeux au sens où ils interpellent le système politique de l'extérieur de celui-ci, par l'action politique directe qui peut prendre à contre-pied aussi bien les partis politiques, l'État ou les grands agents socio-économiques à statut reconnu, dont le mouvement syndical. Dans le moment actuel de la conjoncture politique, les nouveaux mouvements sociaux atteignent parfois des effets sociopolitiques constitutifs, à leur manière, du retour du politique.

Les nouveaux mouvements sociaux développent des pratiques politiques largement non traditionnelles et non institutionnalisées: en ce sens, ils nous obligent à penser autrement le changement social, les acteurs du changement et le rôle de l'État. Il n'est pas question ici de dire qu'il ne faut pas s'occuper du pouvoir politique, du politique institutionnel, de l'État. Mais il faut reconnaître la qualité éminemment politique de luttes sociales, de conflits et de débats qui, à priori, prennent racine dans un espace et des terrains de lutte non directement centrés sur l'État et sur le politique institutionnel. Et force est alors de reconnaître que ces débats, conflits, luttes qui sont la démocratie en marche concernent bien sûr directement le politique institutionnel, l'État.

## **NOUVEAUX MOUVEMENTS SOCIAUX ET MOUVEMENT SOCIAL: DES LIENS STRATÉGIQUES MAIS DIFFICILES**

Il faut bien sûr se garder de l'illusion que les nouveaux mouvements sociaux sont les seuls à toujours travailler à la démocratie. À l'occasion, ils peuvent avoir des effets des plus limités, voire engendrer de l'infra-politisation, mais ils ne sont pas par définition réductibles à de pareils effets. Si essentiel que puisse être leur apport, il n'est aucunement exclusif. Toutefois, on doit comprendre en quoi il consiste précisément et comment il se matérialise pour éviter de voir les nouveaux mouvements sociaux uniquement comme des mobilisations tournées vers des revendications à courte vue.

Il ne faut pas sous-estimer les rapports difficiles, même conflictuels, qui peuvent se développer entre les nouveaux mouvements sociaux et le mouvement syndical et ouvrier. Dans des conjonctures particulières et à propos d'enjeux spécifiques, une relation d'opposition et de confrontation peut s'établir entre les nouveaux mouvements sociaux et le mouvement syndical. L'acquisition par le mouvement syndical – au nom et par le biais de luttes et de revendications sociales et progressistes qui ont été des conquêtes – d'un statut d'intervenant autorisé sur certaines questions sociales contribue même à l'occasion à creuser des écarts entre les nouveaux mouvements sociaux et le mouvement syndical.

Ces écarts ne peuvent être sous-estimés parce que s'ils l'étaient, on ne verrait pas l'essentiel, soit le travail politique qu'il y a à faire pour produire et chercher des arrimages, des alliances nouvelles, inédites. Et du point de vue syndical, ce travail politique me semble avoir deux composantes. Ce travail politique à entreprendre suppose d'abord que le mouvement syndical occupe, agressivement et intelligemment, son propre terrain de luttes sociales et prenne en charge sur ce même terrain, les enjeux sociaux plus larges de la démocratie et de la justice.

La défense des conditions de vie et la promotion des différentes formes de travail constituent un terrain déterminant de luttes sociales. Parmi les principaux enjeux de la démocratie qui traversent ce terrain, nous pouvons retenir l'affirmation, la reconnaissance et la défense sociale des différences entre le travail instrumental exercé sur des objets matériels et le travail exercé sur l'humain, sur des usagers qui consomment immédiatement le travail produit (Offe, 1985: chapitres 4-5; Maheu et Robitaille, 1991).

La culture du travail et les traditions de mobilisation syndicale sont très marquées par le travail industriel. Cependant, la culture et l'approche qui convenaient bien au travail industriel et instrumental ne sont pas ici aussi fonctionnelles: le travail exercé sur l'humain doit être abordé avec une approche et une culture qui renouvelleraient le regard syndical, ouvriraient de nouvelles pistes d'action. Comment assurer une conscience du travail, une conscience et une pratique syndicales de lutte appropriées aux caractéristiques du travail exercé sur l'humain? Tout en reconnaissant les différences et les caractéristiques spécifiques des différentes formes de travail, comment développer une pratique syndicale et militante qui n'induit pas le fractionnement et la séparation des composantes du mouvement, mais développe plutôt une convergence respectueuse des différences?

La dualisation représente un autre enjeu. Comme beaucoup de sociétés contemporaines, mais peut-être plus que plusieurs d'entre elles, le Québec est confronté à la dualisation du marché du travail et de la consommation, à la dualisation des structures de possibilités sociales et économiques. Toutes les formes de travail sont touchées, le travail industriel comme le travail exercé sur l'humain. Dans ce dernier champ, par exemple, l'industrie des services directs à la personne est tout particulièrement marquée par un ensemble de conditions qui en font un secteur mou de l'économie.

Dans la plupart des couches sociales, certains sont nettement plus près du moteur du développement; d'autres sont orientés vers des voies de garage et d'évitement. Il y a donc des populations et des groupes sociaux exclus dont les jeunes, les femmes et les membres de groupes ethniques. Le mouvement syndical fait donc face à des enjeux démocratiques de taille: Comment occuper le terrain de la défense du travail, de la promotion des conditions de vie, de l'égalité des structures d'opportunité et du progrès socio-économique sans ouvertement combattre la précarisation, la marginalisation de certains postes de travail et groupes de travailleurs, la dualisation structurelle qui traverse toute notre société? Cet engagement social et démocratique est d'autant plus exigeant que les syndiqués ne sont pas en général les plus touchés par ces maux. Car le mouvement syndical n'est pas sans poids politique: son statut d'interlocuteur autorisé lui permet d'influencer jusqu'à un certain point l'orientation du développement économique, les politiques de distribution des gains et des revenus, l'extension des droits du citoyen, et par là, le contrôle de la dualisation de la société.

Le mouvement syndical peut lutter contre l'infra-politisation des grandes orientations économiques et de la dualisation des formes de travail. Le mouvement syndical a-t-il les moyens d'une radicalisation politique de sa participation à ce mode de développement (Goldthorpe, 1987)? Peut-il, s'appuyant sur cette autre dimension qui le constitue, soit sa force contestataire, mieux exploiter son incompatibilité structurelle avec ce mode de développement? Sans une plus grande radicalisation politique posant, au nom des dominés et de ceux qui ne peuvent s'en remettre à la logique aveugle du marché, le problème du contrôle politique du développement économique et celui des formes de travail, le mouvement syndical peut-il jouer son rôle? Sans une plus grande radicalisation politique, peut-il espérer contrôler lui-même son propre fractionnement, celui entre groupes de travailleurs d'une même centrale comme celui opposant des centrales?

Il s'agit ici d'une radicalisation politique qui demeure entièrement sur le terrain même de l'action syndicale. Une radicalisation politique qui

chemine par les pratiques du mouvement et qui prend appui sur sa double nature de partenaire institutionnalisé et d'opposant en situation d'incompatibilité, sensible à une action de type contestataire. Ce deuxième versant de la dynamique syndicale implique que le mouvement syndical, à partir de son propre terrain de lutte, sache ouvrir des débats, révéler la dimension conflictuelle plus large d'enjeux relatifs à la dualisation du travail et de la société, pointer du doigt, toujours en partant de son terrain, les questions que l'on cherche à soustraire aux débats publics, politiques et démocratiques. Les politiques salariales et de revenus, les secteurs et populations condamnés à être des laissés-pour-compte du développement, les politiques de la formation fondamentale et professionnelle, la privatisation de services essentiels, l'exercice du droit de parole dans et devant les institutions et les services publics sont à cet égard des «dossiers chauds».

La deuxième composante du travail politique à réaliser part tout d'abord du constat que le mouvement syndical n'a évidemment pas à être un nouveau mouvement social. Ce n'est pas son terrain de lutte, son rôle et sa fonction: attendre cela de lui l'éloignerait des défis qui sont les siens et lui demander une forme d'action qu'il ne peut produire. Mais il n'a pas pour autant à être aveugle, imperméable aux conflits et aux enjeux sociaux de la démocratie qui bordent son propre terrain de lutte et le traversent quelquefois. Comme acteur politique d'une société plus progressiste et d'une démocratie plus affermie, le mouvement syndical est directement interpellé par tous ces efforts qui convergent pour développer des capacités collectives d'action et d'intervention garantes de plus d'égalité et de justice.

En ce sens, la trajectoire du mouvement syndical comme acteur social de la démocratie devrait passer par le projet politique d'un élargissement, puis d'une association et d'une articulation des forces sociales vives de la démocratie. À cet égard, dans la conjoncture politique actuelle où les nouveaux mouvements sociaux ont une présence qui ne peut être négligée, il y a beaucoup à faire et à inventer, tant au niveau des plates-formes politiques et des enjeux à défendre que des formes concrètes de forums et de débats publics communs à développer. D'une certaine manière, la balle est dans le camp du mouvement syndical. S'il est possible et souhaitable d'imaginer de meilleurs liens et une meilleure compréhension des uns et des autres, il faut l'attendre du mouvement syndical. Il a plus de ressources et de moyens pour œuvrer dans ce sens à la condition de ne pas chercher à imposer un rapport d'hégémonie aux nouveaux mouvements sociaux ni à les contrôler de manière hégémonique.

Pour le moment, cela nécessite surtout un leadership syndical ouvert et éclairé, une action de sensibilisation et d'éveil des membres aux enjeux

sociaux de la démocratie apparaissant sur d'autres fronts que ceux qu'occupe traditionnellement le mouvement syndical. Cela nécessite aussi le respect du pluralisme radical, des différences dans les enjeux de lutte et les formes d'action et le refus d'une pratique d'hégématisation des conduites conflictuelles et politiques développées sur d'autres terrains.

Les formes concrètes d'articulation et d'alliance possibles et souhaitées ne devraient point être nécessairement attendues de toutes et chacune des composantes de l'ensemble du mouvement syndical. Pour le moment, et compte tenu des tâches les plus actuelles du travail politique à entreprendre pour favoriser le développement de liens entre nouveaux mouvements sociaux et mouvement syndical, certaines composantes du mouvement syndical sont plus sujettes que d'autres à être ouvertes et sensibles à la recherche et au développement de tels liens. J'émettrais l'hypothèse que plus on se rapproche de travailleurs directement liés à des formes de travail exercé sur l'humain, plus on touche à des forces sociales susceptibles d'ouverture et de sensibilité envers les luttes sociales des nouveaux mouvements sociaux (Offe, 1987).

Il reviendrait alors à ces effectifs et à ces composantes en particulier du mouvement syndical, la tâche et la responsabilité de sensibiliser l'ensemble du mouvement syndical aux luttes sociales des nouveaux mouvements sociaux. Il en va des intérêts mêmes d'un syndicalisme plus dynamique, plus ouvert à son temps social et politique et plus apte à le marquer; il en va des intérêts d'une société plus démocratique et juste, que cette tâche particulière soit entreprise et surtout menée à terme avec succès.

## Bibliographie

- BOBBIO, N. (1987). *The Future of Democracy*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- BOWLES, S. et H. GINGIS (1986). *Democracy and Capitalism*, New York, Basic Books.
- BOWLES, S., GORDON, D. M. et T. E. WEISSKOPF (1983). *Beyond the Waste Land: A Democratic Alternative to Economic Decline*, New York, Anchor Books.
- GAGNON, M. J. (1989). *Théories du syndicalisme et rapports syndicats-État*, thèse de doctorat, département de sociologie, Université de Montréal.
- GIDDENS, A. (1989). *The Consequences of Modernity*, Stanford, Stanford University Press.
- GOLDTHORPE, J. H. (1987). «Problems of Political Economy after the Postwar Period», dans C. S. MAIER (sous la direction de), *Changing Boundaries of the Political: Essays on the Evolving Balance Between the State and Society, Public and Private in Europe*, New York, Cambridge University Press.
- HAVEL, P. (1988). «Anti-Political Politics», dans J. KEANE (sous la direction de), *Civil Society and the State: New European Perspectives*, Londres, Verso.

- HELD, D. (1987). *Models of Democracy*, Stanford, Stanford University Press.
- IGNATIEFF, M., DARENDORF, R. et A. TOURAINE (1987). «The New Politics», *Voices: Modernity and its Discontent*, Nottingham, Spokesman.
- KEANE, J. (1988). *Democracy and Civil Society*, Londres, Verso.
- KITSCHHELT, J. (1985). «New Social Movements in Germany and the United States», *Political Power and Social Theory*, volume 5.
- KITSCHHELT, J. (1989). «Explaining Contemporary Social Movements, an Exploration in the Comparison of Theories», conférence prononcée au congrès annuel de l'American Political Science Association, Atlanta, Georgie.
- LACLAU, E. et C. MOUFFE (1985). *Hegemony and Socialist Strategy: Towards a Radical Democratic Politics*, Londres, Verso.
- LEFORT, C. (1981). *L'invention démocratique*, Paris, Fayard.
- MAHEU, L. (1991). «Les nouveaux mouvements sociaux: entre les voies de l'identité et les enjeux du politique», dans MAHEU, L. et A. SALES (sous la direction de), *La recomposition du politique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal; Paris, L'Harmattan.
- MAHEU, L. et M. ROBITAILLE (1991). «Identités professionnelles et travail réflexif: un modèle d'analyse du travail enseignant au collégial», dans BÉLANGER, P. W., LESSARD, C. et M. PERRON (sous la direction de), *Recueil de textes sur l'état des personnels enseignants au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- MAHEU, L. et D. DESCENT (1990). «Les mouvements sociaux: un terrain mouvant», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 3, n° 1, 41-51.
- MAIER, C. S. (1987). «Introduction», dans MAIER, C. S. (sous la direction de), *Changing Boundaries of the Political: Essays on the Evolving Balance Between the State and Society, Public and Private in Europe*, New York, Cambridge University Press.
- MELUCCI, A. (1983). «Mouvement sociaux, mouvements post-politiques», *Revue internationale d'action communautaire*, 10/50.
- MELUCCI, A. (1989). *Nomads of the Present: Social Movements and Individual Needs in Contemporary Society*, Londres, Hutchinson.
- OFFE, C. (1984). *Contradictions of the Welfare State*, Cambridge, Mass., M.I.T. Press.
- OFFE, C. (1985). *Disorganized Capitalism*, Cambridge, Mass., M.I.T. Press; chapitre 4 publié en français sous le titre «Le travail comme catégorie de la sociologie», *Temps modernes*.
- OFFE, C. (1987). «New Social Movements Challenging the Boundaries of Institutional Politics», dans MAIER, C. S. (sous la direction de), *Changing Boundaries of the Political: Essays on the Evolving Balance Between the State and Society, Public and Private in Europe*, New York, Cambridge University Press.
- RONSANVALLON, P. (1981). *La crise de l'État-providence*, Paris, Seuil.
- TOURAINE, A. (1983). «La crise de la représentation politique», *Sociologie et sociétés*, vol. 15, n° 1.